Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 033-213304470-20260929-086_2026-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 086 / 2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 19

OBJET : **CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE GUITRES**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 22 septembre 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme **ROBERTEAU,** Mme Camille **VALENTE DE MATOS,** M. Didier **LANDRY,** Mme Marie-José **TERRIEN,** M. Gérald **DUMOULY,** Mme Marie-Danièle **ROBERTEAU**, Mme Ana **BORDESSOULES,** Mme Joëlle **GOUJON,** Mme Aline **MARIE VASSEUR,** Monsieur Stéphane **PICAUD,** M. Jean-Christophe **CHAMPAGNE,** M. Jonathan **GORGEOT**, Mme Nathalie **LOPES**, Mme Barbara **DELBOS**, M. Fabien **CHEVAL**, Mme Christelle **MOUGNEAU.**

ABSENTS : M. Francis **LUBERT** (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Clément **NOUVEAU** (*procuration donnée à Mme Marie-Danièle ROBERTEAU*), Mme Mireille **CONTE JAUBERT** (*procuration donnée à M. Fabien CHEVAL)*.

Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) possède, à Guîtres, un terrain de football synthétique qui peut, par convention tripartite signée entre la Cali, une association et la commune dont elle dépend, être mis à disposition conformément aux conditions énoncées dans ladite convention.

L'association Union Saint Médard Petit Palais (USMPP) a sollicité sa mise à disposition pour la saison 2026-2027 et la Cali nous a transmis, pour signature, la convention correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibérer : 19 votes 19 pour

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Cali et l'USMPP pour l'occupation du terrain de football synthétique de Guîtres pour la saison 2026-2027, ainsi que ses avenants et renouvellements annuels successifs, en ses mêmes termes et à titre gratuit, pour toute la durée du mandat en cours.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 06 octobre 2026.
Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

MAIRIE de St-MÉDARD-de-GUIZIÈRES R.F. 33 Gironde